



## Statut de gratuité pour l'enfant recueilli

### (Annexe III aux directives sur les rentes AVS/AI)

Les enfants recueillis dont les frais d'entretien et d'éducation sont assumés gratuitement et de manière durable donnent droit aux allocations familiales (art. 4 al. 1 let. c LAFam – art. 5 OAFam).

La condition du lien nourricier gratuit est rempli lorsque le montant des prestations fournies aux parents nourriciers par des tiers couvre moins du quart des frais d'entretien effectifs (voir tableau ci-dessous).

Il n'y a pas lieu de prendre en compte comme une rétribution :

- les propres revenus de l'activité lucrative exercée par l'enfant
- les allocations familiales ou pour enfants allouées aux parents nourriciers ou parents
- les bourses d'études
- les cadeaux occasionnels
- les prestations complémentaires à l'AVS/AI

Nombre d'enfants	Age de l'enfant	2024
Enfant seul	jusqu'à 6 ans	391.-
	7 – 12 ans	416.-
	13 – 16 ans	416.-
	17 ans et plus	477.-
Un enfant, quand ils sont deux dans la même famille	jusqu'à 6 ans	328.-
	7 – 12 ans	355.-
	13 – 16 ans	360.-
	17 ans et plus	402.-
Un enfant, quand ils sont trois dans la même famille	jusqu'à 6 ans	296.-
	7 – 12 ans	312.-
	13 – 16 ans	317.-
	17 ans et plus	362.-
Un enfant, quand ils sont quatre (ou plus) dans la même famille	jusqu'à 6 ans	274.-
	7 – 12 ans	294.-
	13 – 16 ans	294.-
	17 ans et plus	332.-